

APPEL À RASSEMBLEMENT EN SOLIDARITÉ AVEC LA FAMILLE HERBIN 25 MARS 2015 À SAINT-NAZAIRE



Depuis près de trois ans maintenant la famille Herbin est l'objet d'un harcèlement judiciaire par AGO-VINCI. Il ne se passe pas six mois sans que de nouvelles convocations et de nouvelles menaces d'expulsions soient brandies contre de cette famille qui vit avec ses enfants au Liminbout depuis 1994. Le dernier procès en date s'est tenu à St-Nazaire, le 22 octobre dernier. Le juge s'est déclaré « *incompétent* », reconnaissant ainsi la pertinence des arguments juridiques de la famille Herbin pour sa défense. Après quelques semaines seulement de répit, un huissier est venu au Liminbout déposer une énième convocation au tribunal.

Nous habitants, occupants et paysans de la ZAD et des alentours, réaffirmons que l'aéroport ne se fera pas car notre résistance est plus forte que jamais. Par conséquent, l'expulsion de la famille Herbin est non seulement totalement injustifiée, mais surtout, impossible tant notre détermination commune à résister tous ensemble sur le terrain reste intacte.

Nous tenons à souligner l'indécence d'AGO-VINCI et de ses avocats qui usent dans l'assignation à comparaître d'arguments complètement fallacieux. La participation active de la famille Herbin à la lutte y est utilisée comme argument pour leur expulsion. Qualifiés « *d'opposants historiques* » qui « *ont toujours revendiqué leur projet de se maintenir coûte que coûte dans les lieux* », leur refus de partir est instrumentalisé par les avocats d'AGO-VINCI dévoilant ainsi le caractère éminemment politique de la procédure.

La résistance des Herbin y est qualifiée « *d'opposition brutale et agressive* ». Mais qu'est-ce qui est brutal et agressif : est-ce d'expulser les personnes de chez elles pour y construire un aéroport ou refuser de partir face à de telles menaces ? Est-ce se retrouver du jour au lendemain sans droit ni titre dans sa propre maison suite aux magouilles d'AGO-VINCI avec l'ancienne propriétaire, ou réclamer « *l'expulsion sans délais* » d'une famille « *avec l'assistance de la force publique et d'un serrurier* » ? Est-ce la volonté de continuer à vivre dans ce bocage ou celle de vouloir absolument le détruire par la force ?

Comble de l'indécence, la multinationale VINCI, qui a réalisé un chiffre d'affaire de 40,3 milliard d'euros en 2013 juge « *qu'il serait parfaitement inéquitable de laisser à sa charge* » les frais de justice engagés pour harceler la famille Herbin qui touche environ 1400 euros par mois. En plus du paiement des frais de procédure AGO-VINCI réclame plus de 10 000 euros d'indemnités pour l'occupation de la maison depuis 2011.

Nous habitants, occupants et paysans de la ZAD et des alentours, tenons à réaffirmer :

- que si le juge sursoit aux demandes d'AGO-VINCI et condamne la famille Herbin à quitter les lieux, nous opposerons avec la plus grande fermeté, comme pendant l'opération César, à toute tentative d'expulsion.
- que nous nous organiserons pour qu'elle puisse vivre paisiblement sans aéroport, et que si les travaux de l'aéroport ne sont, eux, pas près de commencer, la rénovation des dépendances de la maison du Liminbout par des chantiers collectifs unitaires portés par le mouvement de lutte est en discussion dans le cadre du processus "Construire en dur".

**C'est pourquoi, nous appelons à un rassemblement le 25 mars
à 9h devant le tribunal de grande instance de St-Nazaire.**